

# FFSA- REGLES DE SELECTION 2009-2012



## PREAMBULE ET OBJECTIFS GENERAUX

Les résultats obtenus pendant les cycles olympiques 2001-2004 et 2005-2008 ont validé l'importance de la conception et du respect des règles de sélection.

Au début de cette nouvelle olympiade, il est indispensable de réaffirmer les mêmes principes pour les quatre années à venir.

Les objectifs visés annuellement participent aux objectifs généraux 2009-2012

Un avenant annuel précisant certaines modalités, (bateaux préparés annuellement, calendriers des tests, compétitions et stages) sera validé par le comité directeur de la F.F.S.A le plus tôt possible après le championnat du monde senior.

Les résultats sportifs réalisés en seniors sont prioritaires. Ils ne seront atteints et pérennes que si la FFSA concentre ses efforts sur :

- La préparation des JO de LONDRES
- La formation des rameurs des catégories Jeunes - La détection et les jeunes talents
- Le développement de l'activité féminine de compétition
- La formation des entraîneurs
- La structuration et l'efficacité des pôles France et pôles Espoirs

## SECTEUR OLYMPIQUE

### A – SENIORS OLYMPIQUE, NON OLYMPIQUE, MOINS DE 23 ANS ET CHAMPIONNAT D'EUROPE

#### I- OBJECTIFS

L'objectif prioritaire est la réussite à LONDRES 2012 et donc la préparation des bateaux olympiques.

Pour LONDRES, la F.F.S.A préparera les rameurs et rameuses afin de constituer :

Hommes en pointe :	HS2-, HS4- et HS8+
Hommes en couple :	HS1X, HS2X, HS4X
Hommes en pointe poids légers :	HSPL4-
Hommes en couple poids légers :	HSPL2X
Femmes en toute catégorie :	2 à 3 bateaux, dont le FS2-
Femmes en poids léger :	FSPL2X

Soit 8 équipages masculins, et de 3 à 4 équipages féminins.

La fédération a pour ambition d'obtenir à Londres plusieurs médailles, dont une ou deux médailles d'or.

Elle visera la quatrième place au classement olympique des nations.

Elle a également pour ambition de faire participer un maximum de sportifs à l'aventure exceptionnelle du haut niveau dans la mesure où leur niveau de performance le justifie.

## **II- STRATÉGIE DE PRÉPARATION ET SÉLECTION**

La F.F.S.A. s'appuiera chaque année sur les épreuves olympiques et non olympiques des championnats du monde et sur les championnats d'Europe pour densifier le groupe de rameurs dans l'objectif des JO 2012, mais aussi des JO de 2016.

### **1- Les championnats du monde senior**

Un avenant annuel précisera les bateaux préparés au championnat du monde dans les disciplines olympiques pour la saison suivante.

L'obtention des quotas qualificatifs (nombre et type de coques sélectionnées) aux JO de 2012 aura lieu lors des championnats du monde 2011 à Bled. Les règles de sélection des rameurs et de qualifications des équipages répondront donc en 2012 à une double logique, internationale au vu des règles de la F.I.S.A. et du C.N.O.S.F., mais aussi nationale au vu des règles de la F.F.S.A.

### **2- Disciplines non olympiques du championnat du monde senior**

Tout comme les disciplines olympiques des championnats du monde, les disciplines non olympiques font partie intégrante de la préparation des Équipes de France seniors pour les JO de LONDRES.

Les bateaux préparés pour cette compétition seront si possible déterminés après les championnats de France en bateaux courts. Ils seront constitués en fonction des résultats atteints par les rameurs :

- lors des tests hivernaux, au championnat de France bateaux courts mais aussi lors des compétitions internationales
- des informations recueillies en stage ou sur les pôles

### **3- Championnats d'Europe**

Cette compétition qui concerne les bateaux de la classe olympique mérite une attention particulière sur la prochaine olympiade. Chaque année, cette compétition fera partie intégrante du programme senior de l'équipe de France. Les bateaux seront constitués au cours de la saison internationale.

### **4- Championnats du monde des moins de 23 ans**

Le collectif des moins de 23 ans sera constitué en fonction des valeurs individuelles des athlètes après le championnat de France bateaux courts. Les rameurs devront avoir satisfait à l'ensemble des étapes des règles de la sélection.

Les bateaux sélectionnés dans les différentes catégories (homme/femme, pointe/couple et lourds/légers) le seront en fonction du nombre et de la qualité des rameurs, des informations recueillies lors des tests hivernaux, en stage ou sur les pôles et des résultats obtenus pendant la saison internationale. Dans le cadre de leur préparation, les meilleurs bateaux de cette catégorie d'âge pourront être engagés sur une étape de coupe du monde.

Les bateaux devront au minimum avoir démontré leur valeur de finaliste potentiel lors de la course "handicap" du stage terminal pour être sélectionnés au championnat du monde.

## **III-CALENDRIERS DE LA SÉLECTION 2009-2012**

Ils feront l'objet annuellement d'une annexe à ce document.

## **B- SECTEUR FRANCE JEUNE**

### **I- OBJECTIFS**

- Former et préparer des jeunes pour l'accès vers le haut niveau dans la perspective des Jeux Olympiques de 2016.
- Préparer et réussir les championnats du monde en visant chaque année des places sur les podiums ainsi que des places de finaliste.
- La participation à la coupe de la jeunesse est un des moyens de promotion vers le haut niveau. Cela nécessite de s'y préparer dans les meilleures conditions et de d'y envoyer prioritairement des équipages performants en capacité d'être médaillés.
- Une importance toute particulière sera accordée à la préparation et à la participation en 2009 au championnat du monde junior à Brive et à la coupe de la jeunesse à Vichy.
- Poursuivre et faire évoluer la politique des jeunes talents et ses différentes actions (stages, listes, suivi, relation avec les clubs, opérations de détection,...) en renforçant le rayonnement (contacts, déplacements, interventions,...) de la DTN dans les clubs, les régions et les pôles espoirs.
- Mieux intégrer les pôles Espoirs dans le dispositif de préparation des équipes jeunes.

### **II- STRATÉGIE DE PRÉPARATION ET SÉLECTION**

Le chemin de l'évaluation permettra d'estimer et d'expertiser le potentiel sportif pour préparer un collectif large et performant pour le championnat du monde et la coupe de la jeunesse.

Dans le cadre de la construction de la performance, le suivi est réalisé tout au long de la période hivernale selon les points de passage obligatoires suivants :

- Participation à une tête de rivière régionale en skiff en novembre.
- Participation à l'évaluation fédérale du mois de décembre. Le programme de cette évaluation nationale est déterminé annuellement. Le contenu de l'évaluation est diffusé aux clubs par la note info et par le site Internet fédéral. Il comprend impérativement au minimum : une épreuve à l'ergomètre et un test de course à pieds. En cas de blessure ou de maladie constatées, ces deux tests sont repassés sous les 15 jours.
- Participation à une deuxième évaluation uniquement à l'ergomètre à réaliser au mois de février dans les clubs, les pôles ou les stages régionaux sous le contrôle d'un cadre technique ou d'un entraîneur de club référent dans le cadre de notre politique de rayonnement (les athlètes retenus pour le stage national de février seront évalués à l'ergomètre durant le stage).
- Participation à la tête de rivière de zone du mois de mars.
- Participation aux championnats de zone bateaux courts et aux championnats de France bateaux courts, sauf dérogation accordée par les chefs du Secteur France Jeunes.
- La participation au championnat du monde répondra à deux stratégies :
  - d'une part, la formation de bateaux directement issus de la hiérarchie nationale, sur la base d'informations émanant prioritairement du championnat de France bateaux courts et des tests hivernaux.
  - d'autre part, la formation de bateaux issus d'un groupe à profil « talent ». La construction de ces bateaux se basera sur les performances en bateau, la performance ergométrique et les perspectives d'avenir pour des sportifs à potentiel. Les bateaux formés pourront être engagés au championnat du monde ou à la coupe de la jeunesse suivant le niveau atteint dans l'année.

### **III- CALENDRIERS DE LA SÉLECTION 2009-2012**

Ils feront l'objet annuellement d'une annexe à ce document.

## SECTEUR PARALYMPIQUE

### I- PRÉAMBULE ET OBJECTIFS

L'Handi-Aviron, au profit des personnes présentant un handicap, est inscrit au programme des Jeux Paralympiques de Londres et aux championnats du monde 2009 (POZNAN), 2010 (KARAPIRO) et 2011 (BLED).

L'objectif 2012 de la F.F.S.A. sera de qualifier trois à quatre des embarcations inscrites, à ce jour, au programme de l'International Paralympic Committee (IPC), pour les Jeux Paralympiques de Londres prévus du 29 août au 9 septembre 2012. En effet, FISA et IPC envisagent de revoir au cours de la saison 2009 catégories (classifications) et disciplines (bateaux) avec application à compter de la saison 2010.

Dans cet intervalle et pour le championnat du monde 2009, la FFSA envisage la participation des bateaux suivants :

- AW 1x (skiff femme bras seuls),
- AM 1x (skiff homme bras seuls),
- TA Mix 2X (deux de couple, mixte, bras-corps),
- LTA Mix 4+ (quatre de pointe avec barreur, mixte, jambes-tronc-bras).

Pour les années 2010 à 2012, les objectifs devront donc, si besoin, être revus en fonction des décisions qui seront prises par les instances internationales.

### II- STRATÉGIE DE PRÉPARATION ET SÉLECTION

À cette fin, il est nécessaire de poursuivre la détection et l'entraînement sur toute l'année de rameurs et de rameuses de haut niveau afin d'étoffer l'équipe de France et d'accroître une saine concurrence. Un effort spécifique doit être maintenu afin de sensibiliser toutes nos structures à cet objectif.

Si les performances réalisées lors des régates préparatoires correspondent au niveau attendu, à savoir un niveau de finaliste potentiel, la F.F.S.A. proposera la sélection des bateaux concernés et des sportifs les constituant. Néanmoins et à titre tout à fait exceptionnel, une embarcation pourra être sélectionnée dans le cadre de la promotion de ce secteur.

Un examen médical spécifique approfondi selon la réglementation en vigueur sera effectué par l'équipe médicale de la FFSA lors du stage terminal et avant le départ pour le championnat du monde voire lors de chaque régata internationale. La participation sera refusée à tout sportif dont le déplacement et les compétitions pourront présenter un risque pour son intégrité physique.

### III- CALENDRIERS DE LA SÉLECTION 2009-2012

Ils feront l'objet annuellement d'une annexe à ce document.

## RÈGLES GÉNÉRALES APPLICABLES A TOUS LES COLLECTIFS

### 1- Obligation de participer aux étapes de la sélection

Participer aux étapes décrites dans les règles de sélection (stages et compétitions) est obligatoire pour les rameurs et les rameuses visant une sélection en Équipe de France, sauf dérogation exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur des Équipes de France ou du coordinateur Handi-Aviron ou des chefs du Secteur France Jeune. Les rameurs et rameuses qui ne satisferont pas à ces règles de sélection pourront ne pas être sélectionnables.

### 2- Modalités de passation des tests

La réalisation de tous les tests ou contrôles inscrits dans les règles de sélection doit être validée, aux dates demandées, par un conseiller technique de la F.F.S.A., ou par une personne dûment mandatée. Cette personne sera responsable de la transmission des résultats à la F.F.S.A dans les délais indiqués.

### 3- La surveillance médicale

La surveillance médicale réglementaire est une obligation pour chaque sportif postulant pour une sélection nationale. Celle-ci est coordonnée par le médecin du suivi des équipes de France, mais reste de la responsabilité individuelle de chaque sportif. Chaque sportif sélectionné devra être à jour du suivi médical lors de sa première sélection internationale.

### 4- Sélection des rameurs

L'ensemble des collectifs senior A, moins de 23 ans et Handi-Aviron, junior A et B seront déterminés par la Direction Technique Nationale après le championnat de France bateaux courts au vu des performances individuelles constatées depuis le début de la saison et des résultats obtenus lors du championnat de France bateaux courts. Pour toutes les catégories, une performance significative lors de ce championnat constituera une étape primordiale, mais non suffisante, pour une sélection en équipe nationale.

### 5- Responsabilité de la préparation et de la sélection

La Direction Technique Nationale a la responsabilité de préparer et sélectionner les sportifs, de former et de préparer les équipages. Le Directeur Technique National proposera au Président de la F.F.S.A., pour validation, les sélections nominatives des rameurs et rameuses et des équipages composant les équipes de France.

### 6- Information

Les informations portant sur les règles de sélection seront communiquées au travers de la note info de la FFSA et seront consultables sur le site Internet de la FFSA.

Le DTN

Le directeur des équipes de France senior

Les chefs du secteur France Jeunes

Pascal BERREST

Jean Raymond PELTIER

Dominique BASSET et Olivier PONS